



## Programme de soutien financier à la relève étudiante

Soutien financier à la relève étudiante pour l'acquisition de compétences lors de stage

### Guide d'information

<b>Période de financement:</b>	1 <sup>er</sup> avril – 31 mars, renouvelable à chaque année
<b>Date de lancement du programme :</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2018
<b>Fonds maximum demandés :</b>	1 000\$
<b>Enveloppe budgétaire disponible :</b>	10 000\$, renouvelable à chaque année

Afin de permettre à notre relève de gagner en confiance, de connaître un nouveau milieu, d'élargir leurs connaissances et de développer de nouveaux acquis en recherche sur des thématiques qui touchent les soins palliatifs et de fin de vie (SPFV), le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL) propose un programme de soutien financier à la relève étudiante pour l'acquisition de compétences lors de stage.

Le but de ce programme est de soutenir les étudiants aux cycles supérieurs (maîtrise, doctorat, post-doctorat) qui désirent s'immerger dans un nouveau milieu afin de parfaire sa formation en recherche en SPFV et d'y développer de nouveaux acquis (techniques, méthodes d'analyse et de recrutement, rédaction de protocole, développement de nouvelles collaborations, etc.) dans un domaine pas ou peu développé par son équipe de recherche actuelle. Les demandes de soutien financier pour la participation à des formations spécialisées seront aussi prises en considération. Le ou la candidat-e devra également démontrer les retombées de ce stage pour d'autres membres du RQSPAL.

#### 1. Spécifications du programme

- L'enveloppe budgétaire maximale est de 10 000\$ par année financière pour ce programme, soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Ce programme est reconduit annuellement. Pour les stages au Canada (incluant le Québec), le maximum éligible est de 2 000\$ et de 3000\$ pour ceux à l'international. Une fois l'enveloppe budgétaire épuisée, aucune aide financière ne sera octroyée durant l'année en cours.

- Une seule demande par étudiant-e par année financière est admissible (1<sup>er</sup> avril au 31 mars) et l'étudiant-e ne peut bénéficier de ce programme qu'une seule fois pendant son cycle d'études actuel.
- Si le stage est localisé au Québec, celui-ci doit être dans une autre région administrative que celle dans laquelle la personne qui en fait la demande réside.
- Il est important de stipuler qu'il s'agit d'un stage en milieu de recherche et non pas une formation clinique. L'équipe d'accueil doit être composée de chercheur-ses et un rapport de fin de stage sera exigé.
- Un montage financier avec d'autres sources de soutien financier est autorisé et même encouragé;
- La durée minimale du stage est de 4 semaines, et les dépenses doivent respecter celles admissibles selon le cadre réglementaire du FRQS disponible [ici](#).
- La priorité sera accordée aux personnes n'ayant jamais bénéficié de ce programme préalablement durant un cycle d'études antérieurs.

## 2. Critères d'admissibilité

- A. Être membre étudiant-e<sup>1</sup> du RQSPAL. Ils peuvent :
  - être inscrit-es à un programme d'études de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle
  - être médecin-résident-es ayant une participation significative en recherche (au moins 50% de leur temps)<sup>1</sup>,
  - être stagiaire post-doctoral-e<sup>1</sup>.
- B. Être inscrit-e à une université québécoise et poursuivre sa recherche dans un domaine relié au SPFV.
- C. Soumettre un projet en concordance avec la mission et les objectifs du RQSPAL et être en conformité avec les règles d'éthique en vigueur dans l'institution où se déroulera la recherche.
- D. Le ou la directeur-riche ou le ou la co-directeur-riche de recherche de l'étudiant-e doit être membre régulier-ère du RQSPAL.
- E. Effectuer un stage en liaison avec des membres d'autres réseaux thématiques FRQ serait un atout. Ce critère ne s'applique pas pour un stage à l'extérieur du Québec.
- F. Ne pas avoir déjà été récipiendaire de ce programme de soutien financier pendant sa formation académique actuelle

---

<sup>1</sup> Il est pertinent de rappeler que, en tant que membre étudiant-e, la participation régulière aux activités du RQSPAL est exigée pour être considéré comme membre étudiant (i.e., participation aux activités suivantes : journée scientifique de la recherche, rencontre annuelle des membres du RQSPAL, 50% des conférences mensuelles du RQSPAL, réunion du Comité étudiant du RQSPAL). Un justificatif de votre participation sera exigé lors de la demande d'aide financière. Moi j'enlèverais cette note de bas de page

- G. Être en mesure de justifier une participation régulière aux activités du RQSPAL (ex : Journées scientifiques, Assemblées des membres, Rencontres du Comité étudiant ou des axes de recherche, Conférences mensuelles, autres activités scientifiques du RQSPAL). Un justificatif de votre participation sera demandé lors de la demande de soutien financier.

### 3. Lignes directrices de la soumission

Les dépôts des demandes sont en continue pendant la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Le dossier complet de candidature doit contenir ceci afin d'être considéré :

- I. Le formulaire dûment complété qui se trouve sur le site du RQSPAL : [https://www.recherchesoinspalliatifs.ca/wp-content/uploads/2024/06/Formulaire-application\\_Acquisition-competences-stage.docx](https://www.recherchesoinspalliatifs.ca/wp-content/uploads/2024/06/Formulaire-application_Acquisition-competences-stage.docx)
- II. Description du projet de recherche à effectuer pendant le stage (1 page maximum) incluant les éléments suivants :
  - a. Introduction
  - b. Objectifs réalistes à effectuer pendant le stage
  - c. Méthodes et expertise à acquérir
  - d. Résultats attendus et retombées possibles pour les membres du RQSPAL
- III. Pertinence du stage (1 page maximum)
  - a. Explicatif des connaissances et de l'expertise à acquérir
  - b. Explicatif des bénéfices à acquérir ces connaissances et ces acquis au sein de cette équipe de recherche, précisément si une formation ciblant ceux-ci pourrait être accessible dans la région de résidence de l'étudiant·e ou au Québec cette formation ailleurs qu'au Québec si disponible au Québec
  - c. Attentes face à ce stage
  - d. Retombées sur votre formation académique, votre projet de recherche actuel et sur votre carrière future
- IV. Budget détaillé et justificatif sous forme de tableau Word ou fichier Excel (1 page maximum)
  - a. Description détaillée et justifiée des dépenses projetées (extrants)
  - b. Si applicable, indiquer les autres sources de soutien financier (Montage financier; intrants)
  - c. Les dépenses admissibles sont celles du cadre réglementaire du FRQS disponible ici.
- V. Une lettre de soutien du ou de la directeur·rice de l'équipe de stage
- VI. Une lettre de soutien du ou de la directeur·rice ou co-directeur·rice, membre régulier·ère du RQSPAL, de l'étudiant·e

- 
- VII. Le CV à jour de l'étudiant·e
  - VIII. Le CV à jour du ou de la directeur·rice de l'équipe de stage
  - IX. Tous ces documents doivent être regroupés en un seul document format PDF
  - Les dossiers de candidature doivent être acheminés, les documents regroupés en un seul fichier en format PDF attaché, par courrier électronique en mentionnant en objet « Application | Programme de soutien à la relève étudiante pour l'acquisition de compétences » à l'adresse suivante: [Concours.RQSPAL@crchudequebec.ulaval.ca](mailto:Concours.RQSPAL@crchudequebec.ulaval.ca)

Pour toute demande d'information, veuillez contacter M. François Tardif au [francois.tardif@crchudequebec.ulaval.ca](mailto:francois.tardif@crchudequebec.ulaval.ca).

**Important :** Les demandes incomplètes seront rejetées et un courriel vous sera envoyé pour vous informer de la situation.

#### 4. Engagements lorsque obtention du Soutien financier à la relève étudiante pour l'acquisition de compétences lors de stage

Étant donné que le RQSPAL a financé une partie des frais reliés à la participation à ce stage, il est exigé que des références au RQSPAL soient stipulées dans les communications subséquentes.

- I. Visionner la formation sur le libre accès et les licences ouvertes disponible sur notre chaîne YouTube [ici](#). Le RQSPAL est assujéti à la [Politique de diffusion en libre accès](#) des Fonds de recherche du Québec.
- II. Inscire l'affiliation au RQSPAL et le soutien financier du RQSPAL sur les affiches ou les présentations de type Powerpoint découlant de votre participation à ce stage et à utiliser le logo du RQSPAL (si possible).
- III. Autoriser le RQSPAL à ajouter vos présentations ou affiches sur notre site web. Dans l'éventualité où l'étudiant·e juge qu'il ne serait pas approprié de partager ses présentations ou affiches (Ex: résultats non publiés), celui-ci devra, une fois qu'il le jugera approprié, donner l'autorisation au RQSPAL de diffuser sur son site web. Nous tenons à mentionner que le FRQS souscrit au mouvement de science ouverte et adhère à la Politique de diffusion en libre accès.
- IV. Produire un court rapport (une page maximum) sur les compétences et sur les connaissances acquises, sur l'atteinte des objectifs ciblés ainsi que sur les retombées sur votre formation académique, votre projet de recherche actuel, votre future carrière et celles potentielles pour les membres du RQSPAL.
- V. Écrire un court descriptif sur le stage et ses retombées aux fins du site web du RQSPAL et de ses médias sociaux.

## 5. Processus de validation et d'évaluation des demandes

Une fois votre dossier soumis :

- I. Vous recevrez un courriel de confirmation de réception de votre demande
- II. L'admissibilité de votre demande sera validée :
  - a. Les dossiers de candidature ne respectant pas les lignes directrices de soumission, les critères d'admissibilité ou étant incomplets seront rejetés et un courriel vous sera envoyé pour vous informer de la situation.
  - b. Votre demande sera acheminée à votre directeur·rice ou co-directeur·rice (membre régulier·ère du RQSPAL) à l'adresse courriel inscrite sur votre formulaire. Cette personne devra confirmer votre statut.
- III. Votre dossier admissible sera soumis au Comité scientifique du RQSPAL pour évaluation.

## 6. Avis de décision et octroi du soutien financier

En cas de décision défavorable, vous recevrez un courriel pour vous en informer les raisons.

En cas de décision favorable, vous recevrez un courriel pour vous en informer et préciser le montant admissible au programme de soutien financier. Le paiement du soutien financier sera sous forme de bourse. Dans ce courriel, les informations suivantes seront exigées afin que vous receviez la bourse:

- NAS ou permis d'étude
- Adresse civique
- Un spécimen de chèque
- Preuve d'inscription dans une université québécoise

À la suite de l'obtention de ces informations, vous recevrez l'octroi dans un délai de 4 à 6 semaines.